

Procès-verbal – CONSEIL D’ADMINISTRATION
Séance régulière du 28 octobre 2020, 19 h
Salle A-1064 – Web conférence – Télé conférence
10 905, boul. Henri-Bourassa Est, Montréal QC H1C 1H1

PRÉSENCES	ABSENCES	INVITÉS
M. André Brunelle, Président (<i>par zoom</i>) Mme Francine Dubé, Vice-présidente (<i>par zoom.</i>) Mme Manon Boily, PDG et secrétaire (<i>en présence</i>) M. Antoine Boucher (<i>par zoom</i>) M. Alain Couette (<i>par zoom</i>) Dr Benoit Dassylva (<i>par zoom</i>) M. Maxime Di Patria (<i>par zoom</i>) Mme Julie Duchaine (<i>par zoom</i>) Mme Lise Héroux (<i>par zoom</i>) Mme Marcelle Lajoie (<i>par zoom</i>) Mme Caroline Larue (<i>par zoom</i>) M. Grégoire Leclair (<i>par zoom</i>) Mme Véronique Lussier (<i>par zoom</i>) M. Serge Régnier (<i>par zoom</i>) M. Samsith So (<i>par zoom</i>) Mme Michèle Tourigny (<i>par zoom</i>)	Mme Christiane Asselin Mme Carole Brabant, membre invitée, repr. du comité des usagers Dr Michael Mansour	M. Yann Belzile, directeur général adjoint Dre France Proulx, membre observateur, repr. de la Fondation Pinel Mme Martine Haines, directrice des ressources humaines et communications
		POPULATION
		Des membres du personnel et du syndicat assistent à la séance virtuellement. Aucun membre de la population n’assiste à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée ayant dûment été convoquée, le président, M. André Brunelle, ouvre la séance à 19 h. Mme Line Caron, technicienne en administration prend les délibérations en note et dresse le procès-verbal.

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
1.	<p>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</p> <p>Les membres ont reçu copie de l'ordre du jour et il est convenu de reporter le point 12 « Plan d'action stratégique » à la prochaine séance du C.A. et de changer en point d'information le point 13 « État d'avancement du plan d'action déposé au Protecteur du citoyen ».</p> <p>PROPOSITION CA-2020-061 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME CAROLINE LARUE, APPUYÉE PAR MADAME VÉRONIQUE LUSSIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration tel que soumis avec les changements demandés suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Point 12 « Plan d'action stratégique » reporté au prochain C.A. ;</i> • <i>Point 13 « État d'avancement du plan d'action déposé au Protecteur du citoyen » changer en point d'information.</i> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
2.	<p>PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC</p> <p>Il n'y a pas eu de période de questions.</p>
3.	<p>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 9 SEPTEMBRE 2020 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET TABLEAU DE SUIVI DES DÉCISIONS</p> <p>Les membres ont reçu copie du procès-verbal de la séance régulière tenue le 9 septembre 2020 du conseil d'administration pour approbation et le tableau pour le suivi des décisions du conseil d'administration. Un questionnement est soulevé quant au suivi des dossiers inscrits « en cours » dans le tableau du suivi des décisions et la présidente-directrice générale assure que les membres seront tenus informés du développement des dossiers en cours.</p> <p>PROPOSITION CA-2020-062 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME MICHÈLE TOURIGNY, APPUYÉE PAR MONSIEUR SERGE RÉGNIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le procès-verbal et le tableau du suivi des décisions du conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel de la séance régulière tenue le 9 septembre 2020 tels que rédigés avec les corrections suivantes au procès-verbal :</i></p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<ul style="list-style-type: none"> Page 8982, point 14.2., 5^e énumération, on aurait dû lire la 2^e phrase comme suit : « La même proportion du nombre de dossiers qu'en 2018-2019 a été constatée » et à la 6^e énumération, la 1^{re} phrase « Impacts sur la qualité des soins et services » a été retirée. <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
<p>4.</p>	<p>AFFAIRES DÉCOULANT DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 SEPTEMBRE 2020</p> <p>4.1. MODIFICATIONS AU RAPPORT ANNUEL 2019-2020 DE L'ÉTABLISSEMENT</p> <p>Les membres sont informés que des modifications au rapport annuel 2019-2020 ont dû être apportées à la demande du MSSS. On rappelle que le rapport annuel de gestion de l'Institut a été déposé à la séance du conseil d'administration du 9 septembre dernier et la résolution du conseil envoyée au ministère pour confirmer l'approbation de son contenu par les membres. Cependant, le ministère a demandé le 21 septembre dernier d'apporter les modifications mineures suivantes au contenu du rapport annuel de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1^{re} correction : p. 33, il a été demandé de revoir les pourcentages d'incidents/accidents afin de les calculer sur le nombre total rapporté (accidents + incidents) plutôt que de manière séparée. Total de 570. 2^e correction : p. 38, tableau « répartition de l'effectif par catégorie de personnel », il a été demandé d'utiliser les chiffres que le ministère a dans ses dossiers. Un tableau nous a été fourni en ce sens. Les chiffres à inscrire représentent uniquement les employés de 2019, bien que le rapport annuel couvre 2019-2020. <p>À la suite de ces modifications, le rapport annuel de gestion a été déposé et approuvé officiellement à l'Assemblée nationale en date du 7 octobre 2020 et il a aussi été déposé sur le site web de l'Institut tel que demandé par le MSSS.</p>
<p>5.</p>	<p>MOT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE</p> <p>La présidente-directrice générale s'adresse aux membres pour présenter l'état de situation concernant la COVID incluant la situation entourant la semaine du 11 octobre. Elle fait lecture de l'état de situation et se dit encouragée, car toutes les zones tièdes ont été levées sur les unités, à l'exception du H2.</p> <p>Elle fait référence à la Tournée de la PDG qu'elle avait débutée et qu'elle a dû suspendre en raison de la situation. Elle souhaite la reprendre dès que possible, car les échanges sont enrichissants et les employés y prennent part en grand nombre.</p> <p>Pour le plan d'action stratégique, elle informe qu'une séance de travail sera organisée pour revoir les travaux déjà exécutés.</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>Le projet majeur va bien et les échéanciers sont respectés. Une gouvernance a été établie et mise en place et actuellement, l'Institut est à élaborer les listes de besoins en matière de mobilier, d'équipements et de technologies de l'information.</p> <p>En conclusion, elle rappelle que la nouvelle directrice des soins infirmiers et services multidisciplinaires, Madame Audrey Bouchard, a débuté ses fonctions le 28 septembre dernier.</p>
6.	<p>PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSAIRE LOCALE AUX PLAINTES ET À LA QUALITÉ INCLUANT LE RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE RÉVISION ET DU MÉDECIN EXAMINATEUR</p> <p>Madame Gabrielle Alain-Noël, commissaire locale aux plaintes et la qualité, présente aux membres le rapport annuel 2019-2020 des plaintes et de la qualité des services. Elle passe en revue les dossiers reçus en 2019-2020 relatifs aux plaintes, plaintes médicales, interventions, assistances et consultations pour un total de 519 dossiers. Elle présente les plaintes et plaintes médicales reçues, leur provenance, les motifs, les délais de traitement, les niveaux de traitement des motifs, les conclusions qui ont fait l'objet d'un recours au Protecteur du citoyen et les recommandations. Elle termine avec les activités du comité de révision et du comité de discipline.</p> <p>Après la présentation, un échange a lieu et on questionne si les plaintes ont eu tendance à diminuer ou à augmenter en raison de la situation de la Covid et la commissaire anticipe une hausse des plaintes. On s'informe aussi du danger de ne pas répondre ou de ne pas traiter les plaintes reçues et la commissaire mentionne que le Collège des médecins et le Protecteur du citoyen pourraient intervenir.</p> <p>En conclusion, on souligne le travail consciencieux de Mme Gabrielle Alain-Noël ainsi que son mandat accompli de manière unanime. Le président adresse des remerciements à Mme Alain-Noël pour sa présentation.</p>
7.	<p>CONSEIL DES MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS (CMDP)</p> <p>7.1. ÉTUDE DE CANDIDATURE DE RÉSIDENTS EN PSYCHIATRIE</p> <p>Le comité exécutif du CMDP soumet au conseil d'administration une étude de candidature pour deux résidents en psychiatrie.</p> <p><i>PROPOSITION CA-2020-063</i> <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR DOCTEUR BENOIT DASSYLVA, APPUYÉ PAR MADAMA CAROLINE LARUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du CMDP (Résolution EXE-2020-023), accorde aux médecins ci-dessous mentionnés le statut de résident en psychiatrie au sein du CMDP pour la période indiquée :</i></p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<ul style="list-style-type: none"> • Docteur David Caron, résidente 5, qui fera son stage d'expertise à compter du 21 septembre 2020, et ce, jusqu'au 12 janvier 2021 inclusivement. Le superviseur reste à déterminer. • Docteure Amélie Langlois-Béliveau, résidente 4, qui fera son stage de réadaptation à compter du 21 septembre 2020, et ce, jusqu'au 15 décembre 2020 inclusivement. Elle sera supervisée par le docteur Jean-Luc Dubreucq. <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p> <p>7.2. DÉMISSION D'UN MÉDECIN</p> <p>Le comité exécutif du CMDP informe le conseil d'administration que la docteure Marion Pastor a transmis sa lettre de démission et a quitté l'Institut le 11 septembre dernier.</p> <p>PROPOSITION CA-2020-064</p> <p><i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR DOCTEUR BENOIT DASSYLVA, APPUYÉ PAR MADAME MICHÈLE TOURIGNY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du CMDP (Résolution EXE-2020-024), accepte la démission de la docteure Marion Pastor, médecin psychiatre (membre actif). Son départ a eu lieu le 11 septembre 2020.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
8.	<p>AFFAIRES FINANCIÈRES</p> <p>8.1. SIGNATURE DE 2 CONTRATS DE CONSTRUCTION</p> <p>Les membres ont reçu deux fiches synthèse et deux contrats de construction pour approbation.</p> <p>Le premier contrat porte sur un projet de remplacement des réservoirs souterrains en vue de répondre aux normes des équipements pétroliers au niveau de la conformité et aussi à cause de la vétusté avancée de ces équipements et l'Institut se voit dans l'obligation de faire le remplacement des réservoirs souterrains. Deux de ces réservoirs alimentent les groupes électrogènes (génératrices) et le troisième est utilisé pour l'huile à chauffage. Une étude réalisée avec plusieurs professionnels a confirmé la nécessité du remplacement des réservoirs souterrains et un appel d'offres « plus bas soumissionnaire » conforme a été réalisé.</p> <p>Le deuxième contrat porte sur un projet de remplacement des pompes d'eau refroidie et pompes des tours d'eau. Une analyse de vétusté a été effectuée sur le réseau central d'eau refroidie qui permet la climatisation des bâtiments et étant donné que les</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>équipements ont un indice de vétusté élevé et qu'ils ont atteint, voir même dépassé leur fin de vie utile, il est nécessaire de remplacer les pompes du réseau d'eau refroidie et de remplacer les pompes alimentant les tours d'eau. Un appel d'offres « plus bas soumissionnaire » conforme a été réalisé.</p> <p>À noter que ces projets ont déjà été approuvés via le PCFI en juin dernier et ils ont fait l'objet d'une révision par le comité de vérification lors de sa rencontre tenue le 26 octobre dernier.</p> <p>Après délibérations,</p> <p>PROPOSITION CA-2020-065 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANTOINE BOUCHER, APPUYÉ PAR MONSIEUR MAXIME DI PATRIA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité de vérification, approuve la signature des deux contrats de construction suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Projet 2018-02 « Changement des réservoirs souterrains extérieurs » avec un budget total approuvé de 1 250 000 \$;</i> • <i>Projet 2019-02 (une partie) « Réfection chaufferie et plomberie Phases 2 » avec un budget total approuvé de 1 500 000 \$.</i> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p> <p>8.2. RÉSULTATS FINANCIERS DE LA P6 Les membres ont reçu une fiche synthèse portant sur le suivi budgétaire 2020-2021 pour la période 6 accompagnée d'une lettre, d'un projet de résolution et des rapports trimestriels pour l'exercice financier 2020-2021.</p> <p>La fiche résume le déficit prévu au RR-446 20-21 avant les mesures de redressement non approuvées, la situation présentée au MSSS au plus récent rapport AS-617 (2^e trimestre) avec le détail des écarts entre la prévision faite en P06 et le budget RR-406. Le comité de vérification a traité ce sujet lors de sa rencontre tenue le 26 octobre dernier et recommande au conseil d'administration la proposition de résolution suivante :</p> <p><u>Rapport trimestriel 2020-2021</u></p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<ul style="list-style-type: none"> • ATTENDU les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001) ; • ATTENDU QUE selon le Manuel de gestion financière publié par le MSSS, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations ; • ATTENDU QUE l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) oblige le président-directeur général à présenter au C.A. de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre ; <p>PROPOSITION CA-2020-066 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANTOINE BOUCHER, APPUYÉ PAR MADAME VÉRONIQUE LUSSIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité de vérification, accepte :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • d'adopter le rapport trimestriel de la période 6 2020-2021 de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel comme présenté, soit un rapport se traduisant par une prévision de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations au montant de 0 \$, respectant l'équilibre budgétaire. Ce budget inclut des mesures de redressement au montant de 1 045 000 \$ à être approuvées par le MSSS ; • d'autoriser le président du conseil d'administration et la présidente-directrice générale à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes. <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p> <p>8.3. NOMINATION DES VÉRIFICATEURS Conformément à la Loi sur les services de santé et les services sociaux chapitre S-4.2 article 290 : « Avant le 30 septembre de chaque exercice financier de l'établissement, le conseil d'administration nomme un vérificateur pour l'exercice financier en cours ». C'est la firme Raymond Chabot Grant Thornton qui a obtenu le contrat du plus bas soumissionnaire. Les étapes à venir dans ce dossier sont l'option de renouvellement et la confirmation du renouvellement du contrat.</p> <p>Ce dossier a fait l'objet d'une révision par le comité de vérification lors de sa rencontre tenue le 26 octobre dernier.</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>Après délibérations,</p> <p>PROPOSITION CA-2020-067 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR MAXIME DI PATRIA, APPUYÉ PAR MONSIEUR SERGE RÉGNIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité de vérification, se prévale de l'option de prolongation prévue dans la soumission du 31 octobre 2018, selon le tarif établi pour l'exercice 2020-2021 au montant de 34 000 \$, avec la firme Raymond Chabot Grant Thornton.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p> <p>8.4. PROLONGATION ENTENTE SCC Les membres ont reçu copie du protocole d'entente intérimaire concernant les services de soins psychiatriques fournis par l'Institut aux détenus du Service correctionnel du Canada pour une prolongation d'entente couvrant la période du 1^{er} novembre 2020 au 30 juin 2021 entre le Service Correctionnel du Canada et l'Institut.</p> <p>À ce sujet, le DGA rappelle que l'Institut possède une unité complète avec le Fédéral et qu'un contrat de 15 ans renouvelable aux cinq ans est présentement en négociation. En raison des délais envisagés par le SCC pour ce nouveau contrat, il a été convenu de prolonger avec les mêmes conditions l'entente présentement en vigueur. Cette prolongation permettra de conclure conformément la nouvelle entente en négociation. Il informe que ce dossier a fait l'objet d'une révision par le comité de vérification lors de sa rencontre tenue le 26 octobre dernier.</p> <p>Après délibérations,</p> <p>PROPOSITION CA-2020-068 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANTOINE BOUCHER, APPUYÉ PAR MADAME MARCELLE LAJOIE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité de vérification, adopte la prolongation du protocole d'entente intérimaire pour la période du 1^{er} novembre 2020 au 30 juin 2021 entre le Service correctionnel du Canada et l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel pour permettre de poursuivre les services de soins psychiatriques avec le SCC et pour être conforme à l'Arrêté ministériel émis par le MSSS.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
9.	<p data-bbox="348 232 1881 293">NOMINATION ANNUELLE DES MEMBRES DES DIFFÉRENTS COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AINSI QUE DE LEUR PRÉSIDENT</p> <p data-bbox="348 305 1881 402">Conformément à l'article 181 § 1, 181 § 2 et 181.0.1 de la LSSSS et au Règlement de régie interne du conseil d'administration, le conseil d'administration doit nommer annuellement les membres de chacun de ses comités ainsi que le président de chacun de ceux-ci.</p> <p data-bbox="396 448 638 475">Après délibérations,</p> <p data-bbox="449 518 785 545">PROPOSITION CA-2020-069</p> <p data-bbox="449 553 1818 760"><i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME CAROLINE LARUE, APPUYÉE PAR MADAME MICHÈLE TOURIGNY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel désigne les membres ci-dessous énumérés au comité de gouvernance et d'éthique, au comité de vérification, au comité de vigilance et de la qualité et au comité des ressources humaines pour l'année 2020-2021, à compter de ce jour, et ce, jusqu'à la séance régulière du conseil d'administration d'octobre 2021 ou, malgré l'expiration de leur mandat, doivent rester en fonction jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés.</i></p> <ul data-bbox="449 805 940 833" style="list-style-type: none"> • Comité de gouvernance et d'éthique <p data-bbox="497 841 835 868"><i>Les membres nommés sont :</i></p> <ul data-bbox="554 878 1482 1130" style="list-style-type: none"> • <i>Mme Michèle Tourigny, présidente du comité de gouvernance et d'éthique</i> • <i>Mme Manon Boily, présidente-directrice générale et membre d'office</i> • <i>M. André Brunelle</i> • <i>Mme Marcelle Lajoie</i> • <i>Mme Christiane Asselin</i> • <i>Mme Lise Héroux</i> • <i>Mme Véronique Lussier</i> <ul data-bbox="449 1174 772 1201" style="list-style-type: none"> • Comité de vérification <p data-bbox="497 1209 835 1237"><i>Les membres nommés sont :</i></p> <ul data-bbox="539 1247 1257 1393" style="list-style-type: none"> • <i>M. Maxime Di Patria, président du comité de vérification</i> • <i>M. André Brunelle, membre d'office</i> • <i>M. Antoine Boucher</i> • <i>M. Alain Couette</i>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Francine Dubé • M. Serge Régnier <ul style="list-style-type: none"> • Comité de vigilance et de la qualité Les membres nommés sont : <ul style="list-style-type: none"> • Mme Francine Dubé, présidente du comité de vigilance et de la qualité • Mme Manon Boily, présidente-directrice générale et membre d'office • Me Gabrielle Alain-Noël, commissaire locale aux plaintes et à la qualité et membre d'office • Mme Carolle Brabant, invitée, représentante des usagers • Mme Marcelle Lajoie • Mme Caroline Larue • Comité des ressources humaines et communications Les membres nommés sont : <ul style="list-style-type: none"> • M. Serge Régnier, président du comité des ressources humaines • M. André Brunelle • Mme Julie Duchaine • Mme Christiane Asselin • Mme Véronique Lussier • M. Samsith So <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
10.	<p>HORAIRE ET DÉROULEMENT DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 DÉCEMBRE 2020</p> <p>En raison de la situation reliée à la Covid-19, l'horaire et le déroulement habituels doivent être modifiés exceptionnellement cette année pour la tenue de la séance publique annuelle et pour la séance régulière du conseil d'administration du 9 décembre 2020.</p> <p>La proposition suivante est donc suggérée aux membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diffusion d'une capsule vidéo du président du C.A. en remplacement de la tournée habituelle des unités ; • Séance publique d'information en mode virtuel par inscription ;

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<ul style="list-style-type: none"> • Séance plénière et séance régulière du conseil d'administration en mode virtuel. <p>PROPOSITION CA-2020-070 IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN COUETTE, APPUYÉ PAR MONSIEUR SAMSITH SO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel adopte l'horaire et le déroulement suggérés pour la tenue de la séance publique annuelle et de la séance régulière du conseil d'administration du 9 décembre 2020.</p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
11.	<p>DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'ATTESTATIONS DE RECHERCHE</p> <p>Une demande de renouvellement d'attestations de recherche de quatre chercheurs réguliers de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, membres du Centre de recherche depuis longue date, est déposée par la directrice de la recherche et de l'enseignement universitaire. Les membres du C.A. ont reçu copie de la lettre de demande de renouvellement ainsi que les curriculum vitae des candidats.</p> <p>Les quatre chercheurs concernés ont réitéré leur intérêt à poursuivre leur affiliation au Centre de recherche de l'Institut auprès d'Anne Crocker, directrice de la recherche et de l'enseignement universitaire à l'INPL Philippe-Pinel.</p> <p>Après délibérations,</p> <p>PROPOSITION CA-2020-071 IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME FRANCINE DUBÉ, APPUYÉE PAR MADAME MARCELLE LAJOIE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, conformément à l'article 2.8.1 § 1^o du Cadre réglementaire pour une éthique des activités de recherche menées sous la responsabilité de l'Institut Philippe-Pinel de Montréal 4^e édition (résolution CA-2017-055), autorise :</p> <p><i>La demande de renouvellement d'attestations de recherche pour les chercheurs réguliers suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Jean-Pierre Guay, professeur titulaire, École de criminologie, Université de Montréal ; • Monsieur Jean Proulx, professeur titulaire et directeur, École de criminologie, Université de Montréal ;

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Monsieur Patrice Renaud, professeur titulaire, Département de psychoéducation et de psychologie, Université du Québec en Outaouais ;</i> • <i>Madame Monique Tardif, professeure titulaire, Département de sexologie, Université du Québec à Montréal ;</i> <p><i>Les attestations de recherche couvrent une période de trois ans et les octrois vaudraient pour la période allant du 5 décembre 2020 au 4 décembre 2023, étant entendu que les personnes satisfassent aux conditions susmentionnées et que les attestations peuvent être renouvelées, aux mêmes conditions, pourvu que les personnes concernées démontrent qu'elles se sont consacrées à des activités de recherche, au cours de la période précédant le renouvellement, pendant un temps jugé raisonnable. Il est noté qu'il est exigé maintenant que les chercheurs soumettent une preuve de connaissances éthiques de base en recherche dans les deux mois suivants l'octroi de l'attestation de recherche, par le biais de tutoriels éthiques au FRQ ou aux trois conseils fédéraux.</i></p> <p><i>Le conseil d'administration rappelle avec cette résolution aux personnes concernées que l'octroi suppose qu'elles déclareront au comité d'éthique de la recherche toutes leurs activités de recherche, qu'elles relèvent ou non de sa compétence, et signeront un formulaire d'engagement, conformément aux alinéas § 1° et 3° de l'article 2.8.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
12.	<p>PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE</p> <p>Ce point est reporté à la prochaine séance régulière du conseil d'administration.</p>
13.	<p>ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ACTION DÉPOSÉ AU PROTECTEUR DU CITOYEN</p> <p>Les membres ont reçu une fiche synthèse portant sur l'état d'avancement du plan d'action déposé au Protecteur du Citoyen. On rappelle que le 10 juin dernier, la PDG proposait au conseil d'administration une démarche permettant de répondre de manière préliminaire aux recommandations du Protecteur du citoyen du 22 mai dernier en lien avec l'application de la politique sur les mesures de contrôle. Lors de cette séance, il a été décidé par le C.A. que la démarche serait suivi au CVQ à chacune de leurs rencontres.</p> <p>Le 29 juin dernier, un plan d'action préliminaire a été transmis au Protecteur du citoyen et ce document présentait les enjeux, les objectifs et actions à venir ainsi que la structure de gouvernance. En août dernier, la PDG présentait au CVQ l'état d'avancement</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>de la mise en application de la politique sur les mesures de contrôle. Comme prévu initialement avec le représentant du Protecteur du Citoyen, la PDG a communiqué avec lui le 22 octobre pour lui faire part des travaux en cours.</p> <p>En conclusion, la présidente-directrice générale énumère les prochaines étapes comme les suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Tenue de la première rencontre du comité de direction. 2. Compléter les différents outils. 3. Actualisation de la formation. 4. Poursuite des éléments de communication requis.
14.	<p>TABLEAU DES GARDES EN ÉTABLISSEMENT</p> <p>Les membres ont pris acte du tableau de gardes en établissement pour la période du 1^{er} avril au 29 septembre 2020. Le comité de vigilance et de la qualité a fait la révision de ce tableau lors de la rencontre du 7 octobre dernier.</p>
<p>-----</p> <p><i>Il est décidé de traiter le point 15 du présent procès-verbal après les points d'information.</i></p> <p>-----</p>	
15.	<p>HUIS CLOS</p> <p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>[REDACTED]</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p>
16.	<p>POINTS D'INFORMATION</p> <p>16.1. COMPTE RENDU DU COMITÉ DE VIGILANCE ET DE LA QUALITÉ</p> <p>Le comité de vigilance et de la qualité s'est réuni le 7 octobre dernier et les sujets suivants ont été traités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi fait pour le tableau de la commissaire locale aux plaintes et à la qualité ; • Formulaire pour le suivi des recommandations et des engagements de mesures correctives : le CVQ est en en attente d'une proposition ; • Envoi des dépliants destinés aux patients est effectué auprès des membres du C.A. ; • Remplacement des médecins examinateurs ; • Plan d'action visant l'application de la politique sur les mesures de contrôle : la DSP, la DSI-SM et une consultante sont venues au CVQ pour présenter un sommaire de l'état d'avancement et pour échanger ; • Nouvelle lettre du Protecteur du Citoyen reçue pour informer de la fermeture d'un dossier de plainte ; • Déclaration des accidents/incidents – rien de nouveau dans ce dossier ; • Calendrier des grands processus pour les dossiers à traiter au CVQ ; • Bilan de la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services : les travaux évoluent ; • Tableau sur la reprise des activités a été présenté. <p>16.2. COMPTE RENDU DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE</p> <p>Le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni le 7 octobre dernier et la présidente du CGE rapporte que l'ensemble des points traités au dernier CGE étaient à l'ordre du jour du conseil d'administration de ce jour. Toutefois, elle souligne la nomination de M. Alain Couette et informe qu'une révision pour le format des rapports annuels a été faite et qu'un projet sera soumis à la prochaine rencontre du CGE.</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>16.3. COMPTE RENDU DU COMITÉ DE VÉRIFICATION</p> <p>Le comité de vérification s'est réuni en séance spéciale le 8 octobre et en séance régulière le 26 octobre dernier et les sujets suivants ont été traités incluant ceux traités lors de cette séance du C.A. :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation de deux contrats avec firme conseil ; • Validation d'honoraires pour la nomination des vérificateurs ; • Coûts reliés à la Covid-19 pour la période 6 ; • Projets immobiliers. <p>De plus, on souhaite que le projet majeur soit présenté au conseil d'administration pour permettre la visualisation et pour connaître la façon dont le processus est appliqué.</p> <p>16.4. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATIONS</p> <p>Le comité des ressources humaines et communications s'est réuni le 19 octobre dernier et les sujets suivants traités sont résumés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Démarche inclusion et civilité : ébauche présentée par les RH et le document final sera déposé au C.A. Il s'agit d'un document qui sera sous forme de déclaration de principes et on précise que le C.A. intègre les parties prenantes inscrites dans ce document. • Convergence des ressources : la PDG donne des explications en lien avec une demande du MSSS reliée aux infirmières ; • Stabilisation de la main-d'œuvre : travail est fait avec la collaboration de la DSI-SM ; • Bilan de l'été : après trois étés sans TSO, l'été 2020 aura exigé du temps supplémentaire obligatoire en raison de la situation. Différentes stratégies ont été utilisées pour permettre aux employés de prendre des vacances. <p>16.5. ACTIVITÉS DE LA FONDATION PINEL</p> <p>La représentante de la Fondation Pinel rapporte aux membres les activités suivantes qui se sont déroulées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les règlements de la Fondation Pinel qui dataient de 2012 ont été mis à jour lors de la dernière séance du conseil d'administration de la Fondation. • Les activités du pair aidant vont bien et la subvention de « Bell cause pour la cause » permettra d'allonger les prestations du pair aidant sur une plus longue échéance. • Les revenus de la Fondation ont diminué en raison de la situation, la course ayant rapporté que la moitié du montant et s'étant déroulée virtuellement. • Les projets subventionnés sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Projet pleine conscience dédié aux adolescents et aux jeunes adultes ;

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Espace jeux au parloir ; ○ Jeunes chercheurs. <p>En conclusion, elle rappelle que la Fondation Pinel respectera les engagements pris et qu'il reste de l'information supplémentaire à recueillir pour connaître les obligations liées à la dette.</p>
17.	<p>PÉRIODE DE HUIS CLOS ENTRE LES ADMINISTRATEURS DU C.A. Il y a eu période de huis clos entre les administrateurs du C. A.</p>
18.	<p>PROCHAINE SÉANCE (9 DÉCEMBRE 2020) La prochaine séance régulière du conseil d'administration se tiendra le mercredi 9 décembre 2020 à 17 h.</p>
19.	<p>LEVÉE DE LA SÉANCE</p> <p><i>PROPOSITION CA-2020-073</i> <i>L'ordre du jour étant épuisé, IL EST RÉSOLU de lever la séance à 21 h 30.</i></p>

(Original dûment autorisé)

André Brunelle
Président du conseil d'administration

PV-CA 2020-10-28
Approuvé le 9 décembre 2020

(Original dûment autorisé)

Manon Boily
Présidente-directrice générale et secrétaire